



*Lycée Professionnel
Charles Alliès*

24 bd Joliot Curie
BP 74
34120 PÉZENAS
Tél : 04 67 90 44 20
Fax : 04 67 98 34 52
ce.0340061g@ac-montpellier.fr

**Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
LP Charles Alliès
Pézenas**

Mail : ulis.allies@ac-montpellier.fr
TEL : 04.67.90.40.60

Enseignante coordinatrice : Maryvette COUZON
AVS – CO : Sarah ALLEMAND, Claire GUTTIN LOMBARD

La création d'un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) au lycée Professionnel Charles Alliès de Pézenas correspond à une volonté de permettre aux élèves en situation de handicap de poursuivre une scolarité en milieu ordinaire au-delà du collège. Ces élèves ont des *besoins spécifiques* et la loi du 11 février 2005 leur donne le droit de *bénéficier d'un accompagnement adapté*.

Le dispositif ULIS est chargé de veiller à ce que les conditions soient les plus favorables possibles pour permettre à ces jeunes de mener à bien leur scolarité.

LE FONCTIONNEMENT

L'ULIS est un dispositif collectif, mais qui offre un *accompagnement individualisé* correspondant aux besoins de chaque élève.

Pour cela, l'ULIS fonctionne avec une enseignante coordinatrice spécialisée du second degré et deux AVS-CO (Auxiliaires de Vie Scolaire pour l'intégration Collective des élèves en situation de handicap).

En plus de l'accompagnement des élèves et du travail en collaboration avec les personnels du lycée professionnel, l'ULIS assure le lien avec la famille, tous les professionnels du secteur médical ou médico-social (orthophoniste, éducateur, psychologue, assistante sociale...) et les tuteurs de stage.

LES ÉLÈVES DE L'ULIS

Quels sont les jeunes accompagnés par l'ULIS ?

Les élèves viennent en majorité d'ULIS collège et de 3^{ème} SEGPA, parfois de 3^{ème} classique.

Selon leur déficience (cognitive, visuelle, auditive ou autres...) et leur projet professionnel, ils accèdent à une classe de CAP, BEP ou Bac Pro.

Les élèves suivent en général au moins *tous les cours des matières professionnelles* dans leur classe.

Selon leurs possibilités, ils peuvent également suivre les autres enseignements avec cette même classe ou bénéficier d'un enseignement plus adapté avec le professeur de l'ULIS.

Par ailleurs, les élèves de l'ULIS participent à la vie de l'établissement comme tous leurs camarades (déjeuner au self, activités sportives entre midi et deux, sorties pédagogiques, délégués de classe...).

Quels objectifs ?

L'objectif premier de la scolarisation de ces élèves est *l'acquisition des compétences professionnelles* correspondant à leur filière, l'objectif final restant l'obtention du diplôme.

Quels pré-requis ?

Les critères qui favorisent le bon déroulement de leur scolarité :

- la *motivation* du jeune pour un projet professionnel et pour l'accompagnement proposé par l'ULIS ;
- une certaine *autonomie* ;
- un *comportement* compatible avec la scolarité (capacité à faire partie d'une classe, suivre des cours...).

Il est également important de limiter le nombre d'élèves ULIS à deux par classe.

On peut constater que certains élèves parviennent grâce à cette scolarisation en milieu ordinaire à prendre confiance en eux et à *s'épanouir*. Certains sont en effet pour la première fois de leur scolarité en situation de réussite, notamment dans les matières professionnelles.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES PAR L'ULIS

La structure ULIS permet :

↳ De veiller à ce que la *scolarité* des élèves ULIS au sein de leur classe soit *aménagée* (Ex : l'emploi du temps peut être allégé, comporter des décrochages sur l'ULIS, le programme d'une année peut être étalé sur deux, les cours photocopiés, agrandis, les contrôles et examens allongés d'un tiers du temps, les consignes reformulées, les tuteurs de stage informés et conseillés...);

↳ D'apporter aux élèves l'aide la plus *individualisée* et *adaptée possible* :

- soutien par rapport aux cours suivis avec la classe (assuré par la coordinatrice ou les AVS) avec une recherche de stratégies adaptées à l'élève ;
- parfois cours adaptés, en remplacement de ceux suivis par la classe dans certaines matières ;
- activités en cohérence avec un objectif du projet personnalisé de l'élève. (Travail sur la communication, sur la prise d'autonomie...);

↳ D'offrir un *lieu repère* à ces élèves qui peuvent trouver dans la salle ULIS :

- un accueil pour essayer de les aider à régler un problème particulier ou répondre à leurs questions ;
- un espace de parole (ces élèves ont besoin de pouvoir souffler et d'arrêter de temps en temps de faire comme s'ils n'avaient pas de difficultés) ;
- et entre midi et deux la possibilité d'un temps de pause et de loisirs.

↳ D'informer les élèves de la classe de manière à éviter les malentendus et à favoriser les comportements solidaires de la part des autres élèves (prévue le jour de la rentrée, cette information peut être faite, selon le cas, par l'élève lui-même, ou par la coordinatrice de l'ULIS en sa présence ou non).

L'ULIS ET LES ENSEIGNANTS

S'ils accueillent un élève accompagné par l'ULIS dans une de leur classe, ils sont informés que les difficultés de ces élèves sont *réelles* et leur *handicap reconnu* par la MDPH. Ils savent que ne pas en tenir compte dans leur enseignement, pour ne pas les stigmatiser, est une intention louable, mais qui ne leur rend pas forcément service.

N'hésitez pas à nous contacter, la porte de l'ULIS est ouverte à tous : parents, personnel adulte de l'établissement ou élève...